



FICHE D'INSCRIPTION 2019 - 2020

(Enfants de 6 à 11 ans)
(Ados de 12 à 16 ans)

NOM et Prénom du jeune:

Adresse :

Tél. portable des parents :

e-mail : [grid]
1 caractère par case

Date de naissance : Scolarité :

Débutant OUI NON

- Authorise Capell'Yoga à prendre des photos...
En cochant cette case, je consens, explicitement, à la collecte par Capell'Yoga de mes données personnelles

Signature du représentant légal :

Document obligatoire pour avoir accès au cours

- 1 certificat médical ou décharge à remettre avant le 1er cours

Documents fournis par le bureau

- Le règlement intérieur (voir au verso)

Le cours aura lieu 1 samedi par mois à la salle Gym Tonique, à partir d'OCTOBRE 2019.
Les dates et l'horaire (défini en fonction de l'âge de votre enfant) vous seront communiqués ultérieurement.
La durée du cours est de 45mn. Aussi, merci de bien vouloir venir chercher votre enfant à la fin de l'horaire convenu.

Le montant de l'adhésion est de 16€

Le montant des cours est de 60€ (pour 9 mois), soit une cotisation annuelle totale de 76€.

Table with 5 columns: Adhésion, Montant annuel des cours à raison d'1 cours par mois, Règlement 2 chèques, Règlement 4 chèques. Row 1: 16 €, 60 €, 16 + 60, 16 + 20 + 20 + 20

Le chèque de l'adhésion sera encaissé à l'inscription et ceux des cours au début de chaque trimestre .

PAIEMENT :

Nombre de chèques :----- NOM de l'Emetteur du chèque -----

- Chèques vacances, Ticket « Aide sociale aux Loisirs », ANCV sport ou loisirs

Décharge Médicale (si pas de certificat médical)

Je, soussigné(e), représentant légal de l'enfant
- Ne peut fournir de certificat médical attestant que mon enfant ne présente aucune contre indication à la pratique du yoga.
- En conséquence, décharge l'association Capell'yoga de toute responsabilité en cas de problème médical lié à la pratique du yoga.

A la Chapelle sur Erdre, le Signature du représentant légal de l'enfant :

Capell'Yoga REGLEMENT INTERIEUR ENFANTS / ADOLESCENTS

Conditions d'adhésion :

1. Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué suite à l'abandon de la pratique de yoga en cours d'année, sauf cas de force majeure soumis à l'approbation du bureau.

2. Le nombre **d'inscrits** par cours est **limité**.
Aussi l'inscription, dès le mois de Juin, est recommandée.

3. L'inscription n'est effective qu'après le règlement de la cotisation annuelle dont le montant est fixé en Assemblée Générale ; Le règlement de l'adhésion à l'association Capell'Yoga s'effectue, à part, en 1 seul chèque débité en septembre. Et, le règlement des cours s'effectue en 1 ou 3 chèques, débités au début de chaque trimestre.

une « **adhésion famille** » est possible pour une famille (1 adulte + 1 enfant ou 2 enfants).

Dossier d'inscription :

- Fiche d'inscription entièrement renseignée.
- Certificat médical d'aptitude à la pratique du Yoga.
- 2 enveloppes timbrées fournies par l'association (**pour ceux qui n'ont pas INTERNET**). L'adhérent y notera son adresse.

Documents remis à l'adhérent :

- Règlement intérieur. Il devra être signé par l'adhérent et porter la mention « lu et approuvé » .

La pratique : Capell'yoga demande aux parents et enfants de respecter les règles suivantes afin de permettre le déroulement du cours dans de bonnes conditions :

1. La pratique se fait en tenue « sport » sur un support individuel et personnel (drap de bain, plaid ou couette).

2. Le passage aux toilettes avant la séance sous la responsabilité des parents.

3. **La ponctualité ainsi que l'assiduité**, sont fortement recommandées.

- Le respect de l'heure de début et de fin de cours pour le bien-être de tous.
- L'enfant doit respecter le même horaire de cours toute la saison.

4. Le professeur est dégagé de toute responsabilité avant le début du cours et après la fin du cours.

5. Un des parents doit être joignable et disponible pendant la séance y compris si l'enfant vient en covoiturage.

Signature du représentant légal de l'enfant précédée de la mention « lu et approuvé »

.....